



La Lettre des HCC



**Vous présentent leurs
MEILLEURS VOEUX**

2019

Monsieur
le Président du Conseil
de Surveillance, Madame le
Directeur, Monsieur le Président de
la CME ainsi que l'ensemble de
l'équipe de Direction **vous
présentent leurs meilleurs voeux**
pour cette nouvelle année !

Que 2019 vous apporte, ainsi qu'à
vos proches, la joie et la réussite
tant au plan personnel et
familial que professionnel.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES (M. SCHANDLONG / MME JEHANNO)

Le 6 décembre 2018 ont eu lieu les **élections professionnelles de la Fonction Publique**. A cette occasion, les personnels non-médicaux ont pu voter pour leurs représentants aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), au Comité Technique d'Établissement (CTE), et, nouveauté 2018, pour leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Afin d'honorer ce rendez-vous indispensable à la démocratie sociale de notre établissement, les Hôpitaux Civils de Colmar se sont encore une nouvelle fois fortement mobilisés.

La préparation des élections appelait notamment :

- 21 scrutins à organiser sur lesquelles étaient engagées 65 listes de candidats différentes,
- 23 établissements du Haut-Rhin à gérer pour les scrutins départementaux,
- 144 000 bulletins de vote et 66 000 professions de foi à produire,
- 3 800 courriers de matériel électoral à envoyer au domicile des agents.

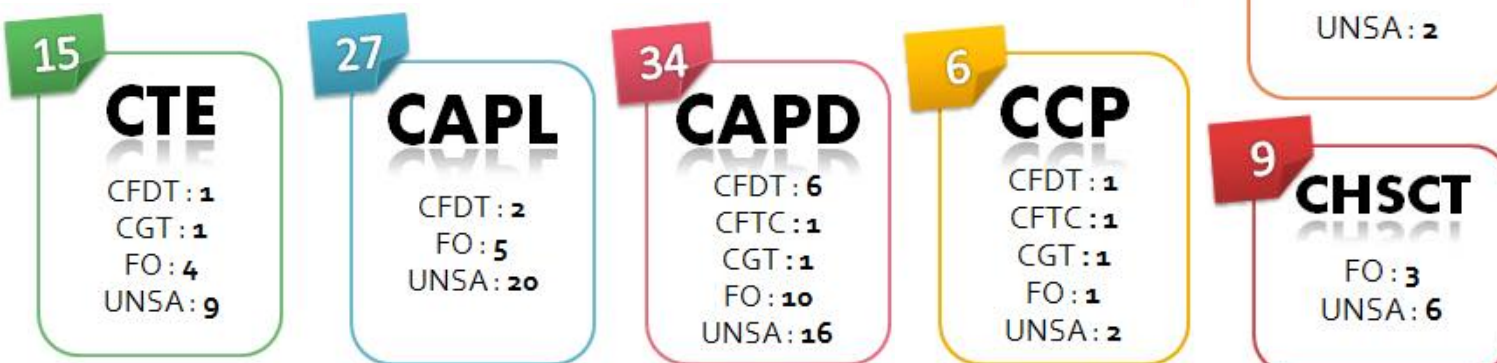


Le jour du scrutin a mobilisé :

- 48 personnes tenant les bureaux de vote de 6h30 à 17h30,
- 41 participants au dépouillement des 4 700 bulletins de vote, jusqu'à minuit,
- l'engagement du personnel des HCC, avec 42 % de participation.

Un grand merci donc, à tous ceux, organisateurs et votants, qui ont participé à cet évènement et contribué à sa bonne marche !

En 2019, la **répartition des sièges** dans les instances concernées sera la suivante :



EN BREF...

Equipe de Direction

M. **Jérôme DELSOL** et Mme **Aurore LOXQ**, Directeurs adjoints, ont rejoint les HCC le 2 janvier dernier.

M. DELSOL est affecté à la DRH tandis que Mme LOXQ assure un exercice partagé entre la DRH et la Direction des Affaires Médicales.

Madame **Corinne TROESCH**, Directeur des Soins, a quant à elle intégré la Direction de la Coordination des Soins.

Service Social

Depuis le 3 janvier dernier, Mme **Béatrice JAEGLE**, Cadre Supérieur de Santé, assure la fonction de responsable du Service Social.

Groupe Hospitalier de Sélestat-Obernai (GHSO)

La Direction du GHSO étant provisoirement vacante, **l'ARS a souhaité en confier l'intérim à Melle FIAT**, Directeur des HCC.

Effectif depuis le 2 janvier, cet intérim prendra fin dès la nomination d'un nouveau Directeur.

INSTALLATION D'UN NOUVEL ACCÉLÉRATEUR DE PARTICULES AUX HCC

L'établissement a fait l'acquisition en 2018 d'un nouvel équipement de pointe : un **accélérateur de particules**, utilisé pour le traitement des cancers par radiothérapie.

A quoi sert un accélérateur de particules ?

A l'aide de champs magnétiques puissants, cet appareil accélère des particules (électrons, protons...), ce qui leur donne une très grande énergie. Ces particules accélérées sont dirigées vers la tumeur pour détruire les cellules cancéreuses.

Cet équipement de dernière génération introduit aux HCC une technique innovante contribuant incontestablement à l'amélioration de l'offre de soins oncologique : la **stéréotaxie**.



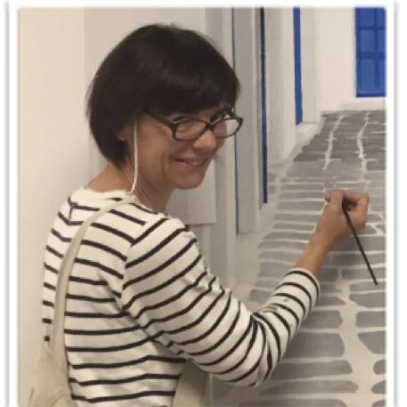
Qu'est-ce que la stéréotaxie ?

La stéréotaxie est une technique de repérage en trois dimensions permettant de localiser très précisément des tumeurs de petite taille puis de les traiter. Historiquement intracrânienne, puis extra-crânienne, cette technique a progressivement été étendue aux tumeurs du poumon, de la prostate et du pancréas ou aux sites métastatiques tels que le foie et le cerveau.

En frappant la cible avec une très grande précision, et à forte dose capable de stériliser des tumeurs résistantes, la radiothérapie stéréotaxique épargne également les tissus sains voisins. Utilisée en combinaison avec des traitements de chimiothérapie, elle permet dorénavant d'éradiquer certaines métastases.

Un environnement relaxant grâce à une oeuvre d'art !

Réalisée par de talentueux artistes locaux, une très belle fresque donne à l'environnement de l'accélérateur des airs de village grec !



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



1^{er} Janvier 2019



Entrée en vigueur
du prélèvement à la source
de l'impôt sur le revenu

Le prélèvement à la source est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

A compter de la paie de janvier, votre impôt sur le revenu sera donc déduit directement de votre salaire. Le taux de prélèvement a été calculé par l'administration fiscale en fonction de vos revenus et de votre situation personnelle. **Ce taux n'est pas modifiable par l'employeur, qui n'a d'autre fonction que celle de collecteur.**

Votre interlocuteur unique reste l'administration fiscale. Vous pouvez les contacter par téléphone au 0811 368 368 ou par le biais de votre espace particulier sur impots.gouv.fr.



Pour tout savoir rendez-vous
sur impots.gouv.fr